

Meuse info

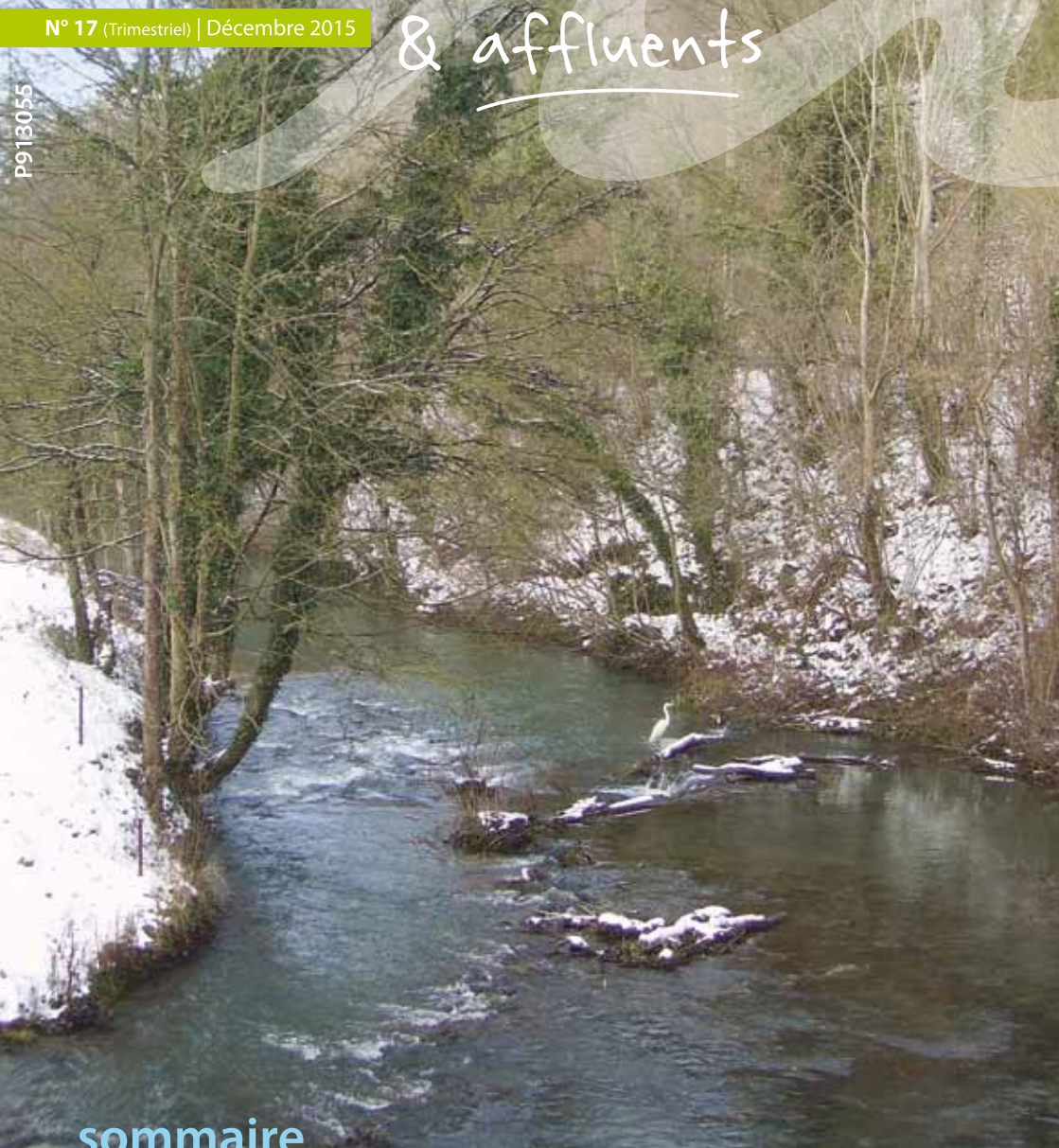
Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 17 (Trimestriel) | Décembre 2015

& affluents

P913055



sommaire

Actualités Meuse-Aval **2** - Actualités des Comités locaux **6**
Focus sur les techniques alternatives de gestion des eaux
pluviales **12** - ITW **14** - En bref **15**

Actualités Meuse-Aval

1

Animations scolaire : un franc succès!

Le focus du Meuse Info de juin 2015 était consacré à la présentation de nos nouveaux outils pédagogiques.

Jusqu'à cette année, la cellule de coordination participait peu à des animations scolaires. Une réflexion en équipe nous a mené à concevoir notre banderole d'animation « Les pieds dans l'eau, le nez dans la rivière/Die FüBe im Wasser, die Nase im Bach » et un plateau de jeu accompagné de questions sur l'utilisation de l'eau au quotidien.

Ces outils ont été utilisés pour la première fois lors des « journées blanches » du mois de juin. De nombreuses écoles se sont montrées intéressées par notre proposition d'animation. En une semaine, nous avons sensibilisé 1.207 élèves, soit 54 classes réparties sur l'ensemble de notre bassin. Victime de notre succès, nous avons dû refuser plusieurs inscriptions, notre planning étant complet.

En septembre, suite à une activité spécifique organisée dans le village de Moha (Wanze), 10 classes ont participé aux animations proposées et, autant les élèves que les enseignants, sont rentrés en classe des images plein la tête.

Alors, nous n'allons pas en rester là. L'année prochaine, nous souhaitons finaliser un jeu de « Mémoire » accessible aux plus petits et compléter notre malle pédagogique d'une animation « Halte aux OFNI » (Objets Flottants Non Identifiés) destinée au grand public.

N'hésitez donc pas à faire appel à notre équipe si vous avez des projets pour vos écoles ou pour d'autres activités de sensibilisation!



2

Balsamine de l'Himalaya

que de travail!

Actions 13Mv0315, 0620, 0571, 0574,

0581, 0585, 0606, 0611, 0612, 0615, 0627

Dans notre Meuse Info N°15, un appel à bénévoles était lancé pour poursuivre la gestion des balsamines de l'Himalaya. Peu de citoyens se sont manifestés mais nous avons pu compter sur l'aide de nos partenaires.

En quelques chiffres, voici le bilan de nos gestions pour cet été 2015 :



| | |
|---|---------|
| Total des heures prestées | 2.114 h |
| Heures prestées par l'équipe Meuse Aval | 437 h |
| Nombre d'étudiants engagés | 6 |
| Total des heures prestées par les étudiants | 673 h |
| Nombre de km de cours d'eau gérés | 152 km |
| Budget Meuse Aval (étudiants) | 6.500 € |

Un grand merci aux ouvriers communaux, aux gestionnaires régionaux et provinciaux, aux partenaires privés, aux bénévoles et aux étudiants pour leur aide lors de ces chantiers de gestion. Pour l'avenir, la cellule de coordination réfléchit à l'opportunité de proposer dans le cadre de la législation sur les infractions environnementales, un règlement prévoyant des amendes administratives en cas de non gestion des sites contaminés.



L'inventaire des atteintes et la préparation du programme d'actions 2017-2019

Actions 13M, 0467, 0475, 0525, 1031, 1033, 1037, 1038

Mission accomplie! Après les chantiers de gestion des balsamines de l'Himalaya, les coordinateurs ont de nouveau chaussé leurs bottes pour finaliser les inventaires des atteintes aux cours d'eau. 5.217 observations ont été répertoriées et, comme précédemment, ce sont les thématiques « rejets » et « déchets » qui sont les plus souvent observées, suivies par les « érosions » et les « plantes invasives ».

| Type d'atteinte | Nbre | % |
|----------------------|-------------|--------------|
| Rejets | 1125 | 21,6 % |
| Déchets | 981 | 18,8 % |
| Érosions | 741 | 14,2 % |
| Plantes invasives | 720 | 13,8 % |
| Entraves | 589 | 11,3 % |
| Autres | 537 | 10,3 % |
| Ouvrages | 286 | 5,5 % |
| Protection de berges | 92 | 1,8 % |
| Captage | 75 | 1,4 % |
| Patrimoine | 71 | 1,3 % |
| Total | 5217 | 100 % |

Lors de notre inventaire précédent (2011-2013), 5.655 observations avaient été répertoriées et 1.977 d'entre elles ont été résolues ou requalifiées suite à une modification de méthodologie lors du passage à l'application « Fulcrum » (informatisation des inventaires). Précisons que depuis notre précédent inventaire, les 5 communes du bassin de la Gueule ont rejoint le CRMA, soit un territoire complémentaire de 157 km² pour 120 km de cours d'eau. Nous pouvons donc constater, qu'au global, le nombre d'atteintes aux cours d'eau a diminué en 3 ans. Il s'agit sans doute des premiers résultats positifs des actions de sensibilisation et de gestion menées sur notre bassin.

L'étape suivante consiste en la rédaction de notre prochain programme d'actions triennal. Maintenant que cet inventaire des atteintes est terminé, nos coordinateurs vont partir à la rencontre de nos principaux partenaires afin de leur présenter cet inventaire et de proposer des actions à mener durant ces 3 prochaines années pour résoudre un maximum de points noirs à l'horizon 2019. Ce programme d'actions fera l'objet d'une approbation en Assemblée Générale prévue en juin 2016 et devra être transmis à l'Administration pour le 22 août 2016, dernier délai.



PhytEauWal rappelle les bonnes pratiques de pulvérisation aux agriculteurs !

AVANT LA PULVÉRISATION

Le remplissage du pulvérisateur doit avoir lieu au champ, sur une aire enherbée plane ou sur une aire étanche aménagée de manière à collecter les éventuels débordements.

Il est interdit de remplir ou de rincer le pulvérisateur sur une aire pavée ou bétonnée si celle-ci n'est pas équipée pour collecter les effluents phytopharmaceutiques.

Depuis le 1^{er} juin 2015, il est interdit de remplir **directement** la cuve du pulvérisateur **à partir d'une eau de surface** (rivière, mare, étang) ou d'une eau souterraine (puits).

PENDANT LA PULVÉRISATION

Respecter les **zones tampons** en utilisant éventuellement des mesures antidérive.

Une zone tampon est une bande de terrain sur laquelle l'application de produits phytopharmaceutiques est **interdite**, entre la dernière ligne de culture traitée et les eaux de surface. En Wallonie, les zones tampons dites « **minimales** » sont de **6 mètres** mais pour certains produits des largeurs de zone tampon sont supérieures et indiquées sur l'étiquette des produits.

APRÈS LA PULVÉRISATION

Les opérations de rinçage et de nettoyage du matériel de pulvérisation doivent avoir lieu au champ, sur une aire enherbée plane ou sur une aire étanche aménagée de manière à collecter les eaux contaminées par les produits phytopharmaceutiques en vue de les traiter.

POUR EN SAVOIR PLUS

PhytEauWal ASBL
081/627 172
www.phyteauwal.be



Piétinement



Pulvérisation



Rejet

Actualités des comités locaux

1 Actualités du Comité Local Geer

Actions 13M\04-79, 0055, 0075, 0098, 0100, 0112

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU GEER PAR DÉSENVASEMENT DU COURS D'EAU : BILAN DE L'ACTION MENÉE SUR LE TRONÇON CLASSÉ EN PREMIÈRE CATÉGORIE

Dans le Meuse Info de juin 2014, nous vous faisons part de l'action de la Wallonie pour diminuer les vases organiques présentes dans le Geer, en coordination avec les actions menées par les communes et la Province de Liège sur la masse d'eau du « Haut-Geer ».

Pour rappel, le Geer est sujet à envasement de par sa faible pente et des rejets directs d'eaux usées induisant l'accumulation de matières organiques. En parallèle à la mise en place des infrastructures d'assainissement, l'objectif visé par le projet accompagné par le CRMA est d'aider la rivière à réduire ces matières organiques grâce à l'action de bactéries, vérifiée par des relevés de hauteurs de vase.

En septembre 2015, l'action concernant le Geer de Grand Axhe à Oleye (Waremme) a touché à sa fin. Nous désirions donc vous faire part des résultats obtenus et des perspectives.

Depuis 18 mois, ce sont plus de 4 km de cours d'eau qui ont bénéficiés de l'ensemencement en bactéries. Ce projet porté par la Direction des Cours d'eau non navigables (SPW) a nécessité un budget approchant les 100.000 euros. Cet investissement en valait la peine car la hauteur des vases organiques a été réduite en moyenne de 56% sur le tronçon concerné, sans occasionner de perturbation pour les riverains. Une réduction de la nuisance olfactive a aussi été observée.

Au vu de ces résultats, la Wallonie compte étendre l'action sur le Geer au-delà de Oleye jusqu'à la frontière régionale avec Tongres.

La collaboration avec les communes de Waremme et Oreye est essentielle à cette action : l'ensemencement en bactéries des parties des réseaux d'égouttage communaux non encore raccordés à une station d'épuration limite l'impact des rejets d'eaux usées sur la rivière. Pour un coût relativement modique, le travail important effectué sur le Geer est ainsi préservé.

RESTAURATION D'UN ZONE INONDABLE À OREYE (Actions hors programme)

Dans le cadre de la restauration de zones inondables, trois drains connectant les Prés communaux d'Otrange et le Geer ont été réhabilités sur une longueur totale de 500 mètres. Ces travaux permettront l'inondation et la vidange plus efficace des prés lors des crues du Geer. Les Prés retrouvent ainsi leur caractère inondable afin de soulager quelque peu le village d'Otrange. Classé en zone naturelle au plan de secteur, ce site est aussi un havre de paix où la nature est privilégiée.



Désenvasement
Ensemencement bactéries



Nouveau drainage



Désenvasement
Mesure des vases



Désenvasement
Ensemencement bactéries



2 Actualités du Comité Local Berwinne-Julienne

Action 13Mv0864

💧 **RÉÉDITION « GRENOUILLES SUR LES ROUTES »
À DALHEM : APPEL À BÉNÉVOLES**

Suite au succès des 2 dernières éditions du sauvetage des batraciens sur la N650 à Neufchâteau, la régionale de Natagora Pays de Herve en collaboration avec la commune de Dalhem et le Comité Local Berwinne –Julienne vont relancer l'opération en 2016. L'appel à bénévoles est à nouveau lancé !

Intéressé ? Une soirée d'information vous est proposée le 3/02/16 à 20h (salle polyvalente de Warsage). En plus des discussions sur les modalités pratiques de la mise en place du barrage, la réunion sera agrémentée d'une conférence sur les batraciens de nos régions par un spécialiste de Natagora.



3 Actualité du Comité Local Mehaigne

Actions 13Mv0085, 0086

💧 **L'ÉPURATION SUR LE BASSIN DE LA MEHAIGNE : INAUGURATION DE LA STEP D'EGHEZÉE**

Cette fois, ça y est !

Rappelez-vous. En juin 2013, nous vous annoncions dans le numéro 8 du Meuse Info, le démarrage du chantier de construction de la station d'épuration d'Éghezée. Le 5 juin dernier l'INASEP inaugurait en « grandes pompes » sa mise en service.

Une bouffée d'oxygène, au propre comme au figuré, pour les cours d'eau dans lesquels terminaient jusqu'ici les eaux usées de 5.175 habitants désormais traitées par la station, soit la majeure partie des villages d'Éghezée, Longchamps et Les Boscailles, ainsi que de la « moitié » de Leuze et presque toutes les habitations longeant la Chaussée de Namur à Warêt-la-Chaussée ! Enfin presque, puisqu'il reste encore quelques collecteurs en cours de pose à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Troisième des vingt-trois stations que comptera à terme le bassin de la Mehaigne, la station à boues activées d'Éghezée est implantée le long du ruisseau 8053, affluent du ruisseau de Nozille qui se jette dans la Mehaigne dans le domaine du Château de Harlue. Entre temps, la construction de la station de Leuze a également démarré. On peut donc se réjouir de l'avancement de l'épuration collective sur le bassin de la Mehaigne.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographiques), sur le site internet de la SPGE, ainsi que le site de l'INASEP.

www.webcarto.spge.be - www.inasep.be



4 Actualité du Comité Local Hoyoux

Action 13Mv0307

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE DES MASSES D'EAU DES BASSINS DU HOYOUX AMONT ET TRIFFOY : INTERACTIONS EAUX DE SURFACE-EAUX SOUTERRAINES

Que s'est-il passé ce jour d'octobre qui a vu débarquer une équipe de personnes au bord du Triffoiy à Marchin ? La même chose qu'il y a deux ans (voir Meuse Info n°10- déc 2013) mais à l'envers ! En effet, ces scientifiques de l'université de Liège sont venus rembobiner près de deux kilomètres de fibre optique placée et lestée au fond de la rivière. Celle-ci y avait été placée non pas pour permettre aux animaux aquatiques de téléphoner ou de regarder la télévision, mais bien pour mesurer spatialement des différences de températures de l'eau. L'hypothèse de départ est vérifiée puisque ce dispositif a permis de détecter des venues d'eau de la nappe vers le ruisseau. Les conclusions de cette étude sont en cours de rédaction et seront présentées au Contrat de rivière en 2016.



focus

Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Le 26 octobre dernier, s'est tenu à Liège-Oupeye une matinée d'information à destination des gestionnaires communaux, provinciaux et régionaux sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Septante personnes ont répondu à l'invitation du CRMA.

Sur notre sous-bassin, la thématique « inondation » est une préoccupation importante. Durant ces dix dernières années, plusieurs communes ont connu des épisodes de crues ou de coulées boueuses importants ne laissant aucun gestionnaire communal indifférent.

QU'EXISTE-T-IL EN WALLONIE ?

En matière de lutte contre les inondations, de nombreux axes se sont développés au sein du Service Public de Wallonie.

Plan PLUIES, Groupe Transversal Inondations (GTI), cellule GISER (Gestion Intégrée Sol, Érosion, Ruissellement) sont autant d'outils qui ont été mis en place depuis de nombreuses années.

Cependant, jusqu'à ce jour, la problématique des eaux pluviales a été peu développée. La Wallonie est en train de s'inspirer d'expériences menées dans d'autres régions du pays mais également à l'étranger.

20 ANS DE REcul, DANS LE NORD DE LA FRANCE...

À Douai, ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives) a été créée pour promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

ADOPTA défend 5 principes :

- 💧 Ne pas concentrer l'eau de pluie en un point
- 💧 Éviter le ruissellement
- 💧 Gérer l'eau au plus près de son point de chute
- 💧 Intégrer l'eau dans l'urbanisme
- 💧 Ne pas imperméabiliser les sols.

Puits d'infiltration, chaussée à structure réservoir, tranchée drainante, noue, sont autant de techniques éprouvées qui ont permis de limiter les inondations.

De 722.000 m³/an d'eau pluviale déversée sur le bassin versant du Vaudan à Douai, en 2005, ils n'en comptabilisent plus que 142.000 m³/an depuis 2013, soit 5 fois moins. Précisons également que lors des derniers gros épisodes d'inondation de septembre 2015 en France, la région du Douaisis a

complètement été épargnée grâce à ces aménagements.

TRANSPOSABLE CHEZ NOUS ?

Certains aménagements tels que le puits d'infiltration ou la chaussée drainante semblent difficiles à mettre en œuvre sur le bassin de la Meuse aval.

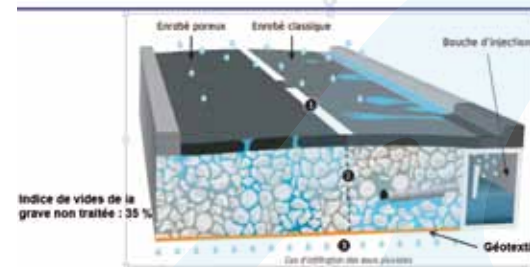
En effet, le colmatage des routes par le charroi agricole ou l'utilisation de sel de déneigement ne sont pas compatibles avec des revêtements poreux. D'autre part, de nombreuses nappes phréatiques sont utilisées pour l'alimentation en eau de distribution. Or dans les zones de protection de captage, l'infiltration des eaux est proscrite.

Malgré tout, de petits aménagements permettraient sans doute de réduire la quantité d'eau de ruissellement : aménagement de noues sur des espaces publics, tranchées drainantes le long de certaines voiries, espace inondable dans un parc communal...

La cellule de coordination remercie Messieurs MAYER (SPW) et SILAN (AIDE-Aquawal) et Mesdames MARECHAL (ULG-Agro-bio Tec Gembloux) et ANCELLE (ADOPTA) pour les précieuses informations transmises lors de cette matinée.



LA CHAUSSEE A STRUCTURE RESERVOIR



© ADOPTA





Nom : ASTORI
 Prénom : Alexandre
 Organisme : Société Royale
 des Amis de la Meuse
 Fonction : Vice-président, représentant
 des pêcheurs au CA du CRMA

1. Pour vous, quel est l'intérêt d'adhérer à un Contrat de Rivière ? D'où vient votre engagement ?

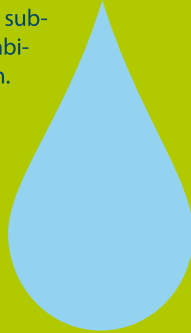
Les pêcheurs sont un des acteurs de la rivière. Via la nouvelle Fédération (de pêche) Meuse Aval, je suis le porte-parole de +/- 2000 pêcheurs. Le fait d'adhérer au Contrat de Rivière Meuse aval nous permet d'une part d'être informés de ce qui se fait et de donner notre avis sur les sujets qui nous concernent. Je pense que l'eau a une action forte sur moi, comme un aimant sur du fer. Car depuis ma naissance j'ai toujours habité près d'un fleuve, une rivière, un étang. Je constate depuis de nombreuses années une dégradation du milieu aquatique. J'espère via mon implication contribuer à une amélioration de la situation. Un milieu équilibré générera une diversité et une biomasse qui permettra aux pêcheurs d'exercer leur art.

2. Dans la thématique de l'eau, qu'est-ce qui vous réjouit ou au contraire vous révolte le plus ?

Pour des raisons soit disant de production d'électricité verte, des centrales hydro-électriques sont en train de fleurir sur la Meuse ainsi que sur d'autres rivières. Suite à un cadre législatif non adapté plusieurs de ces centrales ont des effets très négatifs sur le milieu aquatique: variations fréquentes du niveau d'eau, assèchement des déversoirs, atteintes corporelles aux poissons, débit d'eau réservé non respecté,... Le Contrat Rivière ayant pour but de rassembler autour d'une table les différents acteurs et être un lieu de discussion, mon objectif sera d'essayer que ces ouvrages aient un impact le plus faible possible sur le milieu aquatique. Car je ne pense pas que l'on puisse aller à l'encontre des intérêts financiers des producteurs. Il y aura lieu de trouver des compromis. Je précise enfin qu'une centrale hydro-électrique ne produit pas une énergie «verte» mais une énergie «renouvelable».

3. Dans le cadre de votre collaboration avec le contrat de rivière, avez-vous une bonne expérience à partager ?

Ente 2013 et 2015 sur la Meuse, il y a eu un projet ambitieux subsidié par le FEP (Fonds Européen pour la Pêche): la création/réhabilitation de 4 frayères sur Hosdent, Avennes, Moxhe et Ambresin. De nombreuses réunions ont eu lieu. Ce qui m'a permis de mieux comprendre comment est géré la Meuse au niveau de l'administration Wallonne au travers des contacts avec le SPW – DCENN Liège, le DNF, le CRMA. Ces multiples réunions m'ont également permis de constater les difficultés à concevoir un projet de son étude à sa réalisation, avec parfois, quelques déceptions quant à la concrétisation des esquisses sur le terrain. Les frayères sont là, à nous maintenant les sociétés de pêche, de les valoriser.



La gestion de l'eau, ça vous concerne !

Enquête publique

rappel

Dans le cadre des deux Directives européennes, la Directive-cadre eau et la Directive sur la gestion des risques d'inondation, une enquête publique conjointe sera réalisée du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016.

Vous êtes invités à donner en parallèle votre avis sur les 2 types de plans qui en découlent :

- les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en ce compris la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation.
- les deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2) fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière et sur le site internet : environnement.wallonie.be/enquete-eau

Vos observations écrites peuvent être transmises via l'un des canaux suivants :

- Le site internet : environnement.wallonie.be/enquete-eau
- Ou :

Pour les Plans de Gestion des Risques d'Inondation

Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be

Via courrier postal :

Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, avenue Prince de Liège, 7 – 5100 JAMBES.

Pour les Plans de Gestion par District Hydrographique

Via courriel : eau@spw.wallonie.be

Via courrier postal :

Secrétariat de la Direction des Eaux de surface, avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

ORP de mars 2016

Comme en mars 2014, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau, l'équipe du CRMA organisera une vaste Opération Rivière Propre sur l'ensemble du bassin. Ces ORP se dérouleront de l'amont (CL Hoyoux, Geer et Meuse) vers l'aval (CL Berwinne-Julienne et Gueule-Inde). Dès le mois de janvier, les communes et autres partenaires privés seront contactés par notre équipe de coordination afin d'organiser au mieux ces 2 semaines de nettoyage. Vestes fluos, pinces à déchets, panneaux informatifs seront mis à disposition de nos partenaires comme précédemment. Des suggestions ou des remarques pour améliorer cette campagne de sensibilisation? N'hésitez surtout pas à nous contacter.

en bref

Carnet rose

Bienvenue à Niel ! Depuis le 17 août 2015, Samuel Vander Linden est l'heureux papa d'un deuxième bambin. Toutes nos félicitations !

Meilleurs vœux !

Toute l'équipe du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année !

Contactez-nous!

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > LISA NOËL

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > LISA NOËL

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SYLVIE MESSIAEN

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 085/31.71.74 - hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 40 communes et villes partenaires (*Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Gembloux, Hannut, Havelange, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lonzen, Marchin, Modave, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt*).

Avec la collaboration du service Communication de la Ville de Huy.

Graphisme: Elise Latinne.

Éditeur responsable: Vincent Mignolet, président de l'asbl Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents.

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

